

Numéro	DL230106-CLM01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Fonds de concours	
Objet	Demande de fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique d'Illkirch-Graffenstaden	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 26 janvier 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-six janvier à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur Hervé FRUH ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Monsieur Fabrice KIEHL ayant donné procuration à Madame Sandra DIDELOT
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Monsieur Cédric HERBEAULT ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Monsieur Emmanuel BACHMANN ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Monsieur Thomas LEVY ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	29
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	20 janvier 2023
Date de publication délibération :	27 janvier 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	27 janvier 2023

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20230126-DL230106-CLM01-DE Date de réception préfecture : 27/01/2023
--

Numéro	DL230106-CLM01	1/1
Matière	7.8.Finances locales - Fonds de concours	

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

3. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG EN VUE DE PARTICIPER AU FINANCEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Vu les articles L.5217-7 et L5215-26 du Code général des collectivités territoriales permettant à une métropole de financer le fonctionnement et la réalisation d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres ;

Vu la délibération du Conseil de la communauté urbaine de Strasbourg en date du 18 décembre 1998 instaurant le fonds de concours communautaire pour les écoles de musique de l'agglomération,

Vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg,

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité, soit 33 046,71 €, est calculé au regard de l'effectif d'élèves inscrits à l'école de musique (montant forfaitaire de 73,93 € par élève) et qu'il n'excède pas la part du financement, hors subventions, du bénéficiaire du fonds de concours,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de demander un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique à hauteur de 33 046,71 € (447 élèves X 73,93 €).**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME